

Association pour l'Environnement
et la promotion de Fort -Bloqué
Loi 1901

Monsieur le Préfet du Morbihan
Préfecture
Place Général de Gaulle
56000 Vannes

Objet: révision du P.L.U
de la Ville de Ploemeur

Monsieur Le Préfet,

La délibération municipale ci jointe en date du 19 Novembre 2008 prévoit le renouvellement du Plan Local d'Urbanisme actuel pour le mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient . C'est pour nous l'occasion d'attirer votre attention sur le dossier de Beg er Lann en Fort Bloqué. Il s'agit d'un site naturel remarquable que la Mairie a négligé de déclarer et de protéger comme c'est son rôle.

La Ville propriétaire des terrains entreprend des travaux de défrichage en vu de les céder à la construction . Dans un précédent POS un permis de construire No 5616200f1009 délivré le 18/07/2000 pour 12 maisons sur le même espace avait donné lieu à un référé suspension du Tribunal Administratif de Rennes en date du 16 Novembre 2000 puis à un retrait du P.C. par la Mairie le 19Janvier 2001.

Des inventaires, floristique et avi- faunistique, non exhaustifs avaient été réalisés en1998 à l'initiative de l'association SEPNB-Bretagne Vivante par Mr Y . Guillevic botaniste correspondant du Conservatoire Botanique National de Brest et Mr P. Corlou , ornithologue du Groupe Ornithologique Breton .

On trouve un très grand nombre d'espèces florales rares, protégées et spécifiques du milieu :Asphodèles d'arrondeau ; Gaillet négligé;Linaire des Sables;Asperges des Dunes; Lin étoilé ; laîche de Païra; petite Centaurée du littoral ...

Parmi les 47 espèces d'oiseaux présentes on compte à ce jour 25 espèces nicheuses dont l'Engoulevent d' Europe de forte valeur patrimoniale au plan national ;la Chouette chevêche (en voie de disparition en France) le Tariet pâtre ;la Fauvette pitchou (protection loi de juillet 1976) . La liste a été soumise et annotée par le service Oiseaux d u Muséum d'Histoire Naturelle.

La valeur patrimoniale locale et régionale de ce site naturel et remarquable: dune perchée en co-visibilité avec le littoral attestée par la présence d'un blockhaus allemand , mérite une protection réglementaire forte .

La gravité de cet « oubli » nous impose d'alerter les autorités au plus haut niveau ainsi que les membres du groupe de travail afin que l'expertise ne soit pas réduite à un seul cabinet .

Veillez agréer Monsieur Le Préfet l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à Ploemeur le 23 Février 2009

Julien Philippe Vice président AEP
par délégation

Contact Julien Philippe
7 allée des Albatros
56270 Ploemeur
tel: 02 97 05 96 92